



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année - N° 102

PORT-AU-PRINCE

Lundi 3 Juillet 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Emmanuel BELHOMME, Vice-délégué de l'arrondissement de Marmelade.

RÉSOLUTION

- Résolution N° 1 du Conseil des Ministres du 28 juin 2017 autorisant le gouvernement et les autres institutions publiques concernées, chacun en ce qui le concerne, à prendre, dans le cadre de la législation régissant la matière, toutes mesures jugées utiles en vue de faciliter la réalisation du projet d'expansion du Parc Industriel Métropolitain (PIM).

AVIS

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le décret du 17 mai 1990 fixant les règles appelées à définir l'organisation et le fonctionnement du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret du 17 mai 1990 créant dans chaque département géographique une représentation civile du pouvoir exécutif dénommée délégation et fixant les missions et attributions des délégués et vice-délégués ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le décret du 17 mai 2005 portant révision du statut général de la fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le vice-délégué de l'arrondissement de Marmelade ;

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales ;

Et, après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Emmanuel BELHOMME est nommé vice-délégué de l'arrondissement de Marmelade.

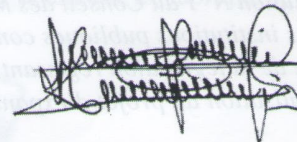
Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 30 juin 2017, An 214^e de l'Indépendance.

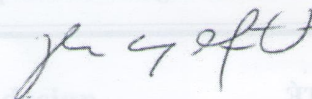
Par :

Le Président



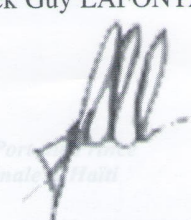
Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités territoriales



Max Rudolph SAINT-ALBIN